



DELIBÉRATIONS N°33
CONSEIL MUNICIPAL
DU 05 AVRIL 2023

DEL 2023.04.05/33

Thème :
PATRIMOINE

Objet :
Rénovation de
l'orgue de la
Collégiale : demandes
de subvention

Convocation :
Date : 29/03/2023
Affichage : 29/03/2023

Nombre de membres
du conseil municipal

En exercice : 33
Présents : 25
Nombre de
suffrages
exprimés : 32

Le **mercredi 05 avril 2023** à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur ARNAUD MURGIA**

Étaient présents :

Arnaud MURGIA, Richard NUSSBAUM, Éric PEYTHIEU, Annie ASTIER-CONVERSET, Catherine VALDENNAIRE, Christian JULLIEN, André MARTIN, Émilie DESMOULINS-GENOUX, Jean-Marc CHIAPPONI, Patrick MICHEL, Corinne FAURE-BRAC, René MICHEL, Marie SOUBRANE, Renaud PONS, Maryse XAUSA-FRANÇOIS, Christophe OSTI, Yoann LAGIER, Maud GADÉ, Stéphane SIMOND, Thomas SCHWARZ, Aïcha CHERIF, Aurore MARCHAND, Francine DAERDEN, Aurélie POYAU, Gabriel LÉON

Étaient représentés :

Élisa FAURE donnant pouvoir à Éric PEYTHIEU
Claire BARNÉOUD donnant pouvoir à Arnaud MURGIA
Michèle SKRIPNIKOFF donnant pouvoir à Maud GADÉ
Corinne ASCHETTINO donnant pouvoir à Annie ASTIER-CONVERSET
Christian FERRUS donnant pouvoir à René MICHEL
Sandrine CORDIER donnant pouvoir à Catherine VALDENNAIRE
Alexis LALANNE donnant pouvoir à Thomas SCHWARZ

Absents excusés :

Élisa FAURE, Claire BARNÉOUD, Michèle SKRIPNIKOFF, Corinne ASCHETTINO, Christian FERRUS, Sandrine CORDIER, Alexis LALANNE

Absent :

Hervé BOULAIS

Secrétaire de séance :

Émilie DESMOULINS-GENOUX

- VU** le Code du Patrimoine, notamment les articles L. 621-1, L. 621-27 et L. 622-7 ;
- VU** l'arrêté n°2021/07-1 du préfet de la Région Provence Alpes Côte d'Azur en date du 25/06/2021 portant classement du buffet de l'orgue de la Collégiale ;
- CONSIDERANT** l'altération du buffet et la médiocrité de la partie musicale de l'orgue, non protégée au titre des Monuments Historiques ;
- CONSIDERANT** l'étude de programmation de rénovation de l'orgue établie en janvier 2023 par Roland Galtier, technicien-conseil agréé auprès de l'Etat ;
- CONSIDERANT** le projet de rénovation du buffet et de remplacement de la partie musicale de l'orgue par un instrument d'occasion ;
- CONSIDERANT** le cout de l'acquisition de l'instrument d'occasion et des travaux, estimé à 191 500 € HT ;
- CONSIDERANT** le cout de la maitrise d'œuvre, estimé à 15 000 € HT ;
- CONSIDERANT** le plan de financement prévisionnel qui serait le suivant :
- | | |
|--|-----------|
| • Etat (40% du montant de la maitrise d'œuvre) | 6 000 € |
| • Région SUD (38.25%) | 79 000 € |
| • Département des Hautes Alpes (38.25%) | 79 000 € |
| • Ville de Briançon | 42 500 € |
| Total | 206 500 € |
- CONSIDERANT** les travaux de la commission « Culture, Patrimoine et Tourisme », réunie le 03/04/2023.

AR Prefecture

005-210500237-20230405-2023_04_33-DE

Reçu le 11/04/2023

Publié le 11/04/2023

Ceci expose,

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des instances susceptibles de participer au financement de cette opération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Ville de Briançon, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

PATRIMOINE DEL 2023.04.05/33

PUBLIÉE LE : **11 AVR. 2023**

Le Maire,

Arnaud MURGIA

